

République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIOCOMMUNE DE
CALCATOGGIO
Comuna di Calcatoghju

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 Mars 2026 N°01/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

23/03/2026

Date d'affichage

30/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mars à dix heures

Le Conseil Municipal de la Commune de CALCATOGGIO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire.

Présents :

MM DONZELLA Daniel, POGGI Marie Laure, PACINI Jean Baptiste, GIOVANNELLI Emilie; Adjoints.

MM CAMPINCHI Jean Laurent, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, GERONIMI Josépha, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, LECA Natacha, MONDIEGT Vincent ; NICOLOSI Livia, VAN KALCK Yohan ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Election des commissions internes.

M. Le Maire indique que le renouvellement des conseils municipaux et la nouvelle organisation du conseil municipal implique de procéder à une désignation des membres devant constituer les cinq commissions internes suivantes : commission de l'aménagement du territoire, commission des finances des affaires sociales et du patrimoine, commission de la culture et de la communication, commission des travaux publics, commission permanente.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré désigne les membres suivants devant constituer les cinq commissions internes précitées :

1) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE: Présidents : MM. CHIAPPINI Charles, DONZELLA Daniel. Membres : MM. CAMPINCHI Jean-Laurent, CHIAPPINI Gilbert, GERONIMI Josépha, GIOVANNELLI Emilie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, NICOLOSI Livia, PACINI Jean Baptiste, POGGI Marie-Laure.

2) COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES SOCIALES ET DU PATRIMOINE : Présidents : MM. CHIAPPINI Charles, POGGI Marie-Laure. Membres : MM. CAMPINCHI Jean-Laurent, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean-Marie, JUANICO Charlotte, VAN KALCK Yohan.

3) COMMISSION DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : Présidents : MM. CHIAPPINI Charles, PACINI Jean Baptiste. Membres : MM. CHIAPPINI Gilbert, GERONIMI Josépha, GUERRINI Marie, LECA Natacha, NICOLOSI Livia, MONDIEGT Vincent, VAN KALCK Yohan.

4) COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS : Présidents : MM CHIAPPINI Charles, GIOVANNELLI Emilie. Membres : MM. CAMPINCHI Jean-Laurent, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean-Marie, DONZELLA Daniel, GERONIMI Josépha, GUERRINI Marie, PACINI Jean-Baptiste, POGGI Marie-Laure, VAN KALCK Yohan.

5) COMMISSION PERMANENTE : Président Mr CHIAPPINI Charles. Membres : MM. DONZELLA Daniel, POGGI Marie Laure, PACINI Jean-Baptiste, GIOVANNELLI Emilie, CAMPINCHI Jean-Laurent, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean-Marie, JUANICO Charlotte, GERONIMI Josépha, LECA Natacha.

Fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Le Maire,
CHIAPPINI Charles



COMMUNE DE
CALCATOGGIO
Comuna di Calcatoghju

République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 Mars 2026 N°02/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

23/03/2026

Date d'affichage

30/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mars à dix heures

le Conseil Municipal de la Commune de CALCATOGGIO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire.

Présents :

MM DONZELLA Daniel, POGGI Marie Laure, PACINI Jean Baptiste, GIOVANNELLI Emilie; Adjoints.

MM CAMPINCHI Jean Laurent, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, GERONIMI Josépha, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, LECA Natacha, MONDIEGT Vincent ; NICOLOSI Livia, VAN KALCK Yohan ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Election de la commission d'appel d'offres.

Le Maire expose aux conseillers qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offre suite aux résultats des élections municipales du mois de Mars 2026.

Cette commission sera chargée de la procédure de passation des marchés publics locaux contractés par la commune. Conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 22 du code des marchés publics, elle doit comporter pour les communes de moins de 3500 habitants, en plus du Maire ou son représentant Président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Après élection, le conseil municipal :

- Désigne Monsieur CHIAPPINI Charles Maire, Président de la Commission d'Appel d'Offre.
- Elit MM. CAMPINCHI Jean Laurent, DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, en tant que membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offre.
- Elit MM. CHIAPPINI Gibert, GIOVANNELLI Emilie, VAN KALCK Yohan, en tant que membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offre.

Fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles



COMMUNE DE
CALCATOGGIO
Comuna di Calcatoghju

République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 Mars 2026 N°03/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
23/03/2026Date d'affichage
30/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mars à dix heures

le Conseil Municipal de la Commune de CALCATOGGIO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire.

Présents :

MM DONZELLA Daniel, POGGI Marie Laure, PACINI Jean Baptiste, GIOVANNELLI Emilie; Adjoints.

MM CAMPINCHI Jean Laurent, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, GERONIMI Josépha, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, LECA Natacha, MONDIEGT Vincent ; NICOLOSI Livia, VAN KALCK Yohan ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Liste préparatoire pour la constitution de la commission communale des impôts directs.

M. Le Maire indique que le renouvellement des conseils municipaux implique de procéder à une nouvelle désignation des membres de la commission communale des impôts directs. Il précise que cette commission comprend, outre le Maire, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La direction des services fiscaux demande donc aux conseillers de dresser une liste de contribuables, en nombre double, soit 24 noms parmi lesquels elle choisira les 12 membres de la dite commission.

Proposition du Conseil Municipal :

1) Commissaires Titulaires :

Mr CAMPINCHI Jean Laurent né le 20/03/1980, domicilié Immeuble les Bruyères Bât B, Résidence Castelvecchio 20000 AJACCIO ; Mme CARLOTTI Lisa née le 21/02/1983, domiciliée A Vetriccia 20111 CALCATOGGIO ; Mr CHIAPPINI Gilbert, né le 08/12/1987, domicilié La Campinca 20111 CALCATOGGIO ; Mme FERRARO Laetitia né le 17/05/1980, domiciliée Camping la Liscia 20111 CALCATOGGIO ; Mr GIRERD André né le 28/06/1987, domicilié La Campinca 20111 CALCATOGGIO ; Mme Marie GUERRINI née le 22/03/1980, domiciliée Piazza ô Ponte 20111 CALCATOGGIO ; Mr MULTEDO Jean Marie né le 31/01/1949, domicilié Villanova 20111 CALCATOGGIO ; Mr NICOLOSI Romain né le 13/03/1911 domicilié Casanova 20111 CALCATOGGIO ; Mme PACINI Marie Pierre née le 17/08/1968 , domiciliée Cursiccia 20111 CALCATOGGIO ; Mr POGGI Paul Jean né le 06/09/1975 domicilié Pévani 20111 CALCATOGGIO ; Mr SQUAGLIA Pierre Xavier né le 21/12/1992, domicilié Margia 20111 CALCATOGGIO ; Mr TONINI Nicolas, né le 27/10/1986, domicilié Piazza ô Ponte 20111 CALCATOGGIO.

2) Commissaires Suppléants :

Mr AIELLO Bruno né le 08/03/19666, domicilié Orcino 20111 CALCATOGGIO ; Mme DELFINI Annie née le 08/05/1950 domiciliée Santa Maria 20111 CALCATOGGIO ; Mr GIACOMONI Marc né le 21/06/1964, domicilié A Pigiola 20111 CALCATOGGIO ; Mme GIOVANNELLI Emilie née le 18/05/1984, domiciliée A Vetriccia 20111 CALCATOGGIO ; Mme JUANICO Charlotte née le 04/02/1986, domiciliée A Caserna 20111 CALCATOGGIO ; Mr MATTEONI François né le 14/03/1963 domicilié Santa Croce 20111, CALCATOGGIO ; Mr PARILLA Philippe né le 28/02/1960 domicilié Ancone 20111 CALCATOGGIO ; Mr PIETRI François né le 10/04/1976, domicilié A Caserna 20111 CALCATOGGIO ;

02A-212000483-20260328-03-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par M. CHIAPPINI Charles le 28/03/2026
Publication : 31/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

M. CHIAPPINI Ange Antoine né le 10/05/1966 domicilié Fiuminala 20111 CALCATOGGIO ; Mme SUBRINI Viviane née le 12/07/1965 domicilié Solajo 20111 CALCATOGGIO ; Mr VAN KALCK Yohan né le 16/07/1983, domicilié La Campinca 20111 CALCATOGGIO ; Mme VIOLA Liliane née le 21/05/1947, domiciliée A Guadagnina 20111 CALCATOGGIO.



Fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles





COMMUNE DE
CALCATOGGIO
Comuna di Calcatoghju

République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 Mars 2026 N°04/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

23/03/2026

Date d'affichage

30/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mars à dix heures

Le Conseil Municipal de la Commune de CALCATOGGIO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire.

Présents :

MM DONZELLA Daniel, POGGI Marie Laure, PACINI Jean Baptiste, GIOVANNELLI Emilie; Adjoints.

MM CAMPINCHI Jean Laurent, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, GERONIMI Josépha, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, LECA Natacha, MONDIEGT Vincent ; NICOLOSI Livia, VAN KALCK Yohan ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :**Désignation des élus communaux devant représenter la commune au sein du SIVOM CINARCA LIAMONE**

M. Le Maire indique que le renouvellement des conseils municipaux implique de procéder à une nouvelle désignation des élus communaux devant représenter la commune de CALCATOGGIO au sein du SIVOM Cinarca Liamone.

Il précise que selon les statuts du SIVOM, la commune de CALCATOGGIO doit désigner deux membres titulaires élus.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré désigne les élus communaux suivants devant représenter la commune au sein du SIVOM CINARCA LIAMONE :

- Délégués Titulaires :

Mr DONZELLA Daniel, domicilié Place de l'Eglise, 20111 CALCATOGGIO.

Mr PACINI Jean Baptiste, domicilié A Cursiccia, 20111 CALCATOGGIO.

Fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles



COMMUNE DE
CALCATOGGIO
Comuna di Calcatoghju

République Française

Département de la Corse du Sud

Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 Mars 2026 N°05/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

23/03/2026

Date d'affichage

30/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mars à dix heures

Le Conseil Municipal de la Commune de CALCATOGGIO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire.

Présents :

MM DONZELLA Daniel, POGGI Marie Laure, PACINI Jean Baptiste, GIOVANNELLI Emilie; Adjoints.

MM CAMPINCHI Jean Laurent, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, GERONIMI Josépha, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, LECA Natacha, MONDIEGT Vincent ; NICOLOSI Livía, VAN KALCK Yohan ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Désignation des élus communaux devant représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energie de la Corse du Sud.

M. Le Maire indique que le renouvellement des conseils municipaux implique de procéder à une nouvelle désignation des élus communaux devant représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energie de la Corse du Sud. Il précise que selon la strate démographique INSEE, la commune de CALCATOGGIO (+ de 500 habitants) doit désigner deux membres titulaires élus ainsi que leurs suppléants.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré désigne les élus communaux suivants devant représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energie de la Corse du Sud :

1) Délégués Titulaires :

Mme CAMPINCHI Jean Laurent, domicilié Immeuble les Bruyères Bât B, Résidence Castelveccchio 20000 AJACCIO.

Mme GERONIMI Josépha, domiciliée A Campinca, 20111 CALCATOGGIO.

2) Délégués Suppléants :

Mr CHIAPPINI Gilbert, domicilié A Campinca, 20111 CALCATOGGIO.

Mme LECA Natacha, domiciliée Santa Maria, 20111 CALCATOGGIO.

Fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles

COMMUNE DE
CALCATOGGIO
Comuna di Calcatoghju

République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 Mars 2026 N°06/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

23/03/2026

Date d'affichage

30/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mars à dix heures

le Conseil Municipal de la Commune de CALCATOGGIO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire.

Présents :

MM DONZELLA Daniel, POGGI Marie Laure, PACINI Jean Baptiste, GIOVANNELLI Emilie; Adjoints.

MM CAMPINCHI Jean Laurent, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, GERONIMI Josépha, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, LECA Natacha, MONDIEGT Vincent ; NICOLOSI Livia, VAN KALCK Yohan ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Désignation des élus communaux devant représenter la commune au sein de l'Association des Communes Forestières de la Corse du Sud.

M. Le Maire indique que le renouvellement des conseils municipaux implique de procéder à une nouvelle désignation des élus communaux devant représenter la commune au sein de l'Association des Communes Forestières de la Corse du Sud.

Il précise que selon les statuts de ladite association, la commune de CALCATOGGIO doit désigner un membre titulaire élu ainsi que son suppléant.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré désigne les élus communaux suivants devant représenter la commune au sein de l'Association des Communes Forestières de la Corse du Sud:

- Délégué Titulaire :

Mr Jean Marie DEFRANCHI, domiciliée Margia 20111 CALCATOGGIO ;

- Délégué Suppléant :

Mme GUERRINI Marie, domiciliée Place du Pont 20111 CALCATOGGIO.

Fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Le Maire,
CHIAPPINI Charles

COMMUNE DE
CALCATOGGIO
Comuna di Calcatoghju

République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**
Séance du 28 Mars 2026 N°07/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

23/03/2026

Date d'affichage

30/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mars à dix heures

le Conseil Municipal de la Commune de CALCATOGGIO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire.

Présents :

MM DONZELLA Daniel, POGGI Marie Laure, PACINI Jean Baptiste, GIOVANNELLI Emilie; Adjoints.

MM CAMPINCHI Jean Laurent, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, GERONIMI Josépha, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, LECA Natacha, MONDIEGT Vincent ; NICOLOSI Livia, VAN KALCK Yohan ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Election des deux membres siégeant à la commission spéciale du RPI (regroupement pédagogique intercommunal).

Monsieur le Maire expose que les articles L 5221-1 et L 5221-2 du Code général des collectivités territoriales et précise que l'entente est ici un accord entre plusieurs conseils municipaux, portant sur « la répartition des frais de fonctionnement scolaires et périscolaires de l'ensemble des enfants scolarisés à l'école de Tiuccia » entre les Communes de : Ambiegna, Arro, Calcatoggio, Cannelle, Casaglione, Coggia, Saint André d'Orcino.

Suite à la création d'une entente intercommunale entre les Communes de : Ambiegna, Arro, Calcatoggio, Cannelle, Casaglione, Coggia, Saint André d'Orcino, et suite au renouvellement des conseils municipaux il y a lieu de procéder à l'élection de deux membres pour assurer la tenue des « conférences » dans le cadre de cette entente.

Election Membre Titulaire :

Après appel de candidature et organisation d'un vote secret, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nom et prénom : Mme NICOLOSI Livia. Nombres de bulletins trouvés dans l'urne : 14. Bulletins blancs : 0.

Election Membre suppléant :

Après appel de candidature et organisation d'un vote secret, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nom et prénom : Mme POGGI Marie Laure. Nombres de bulletins trouvés dans l'urne : 14. Bulletins blancs : 0.

En conclusion :

- Mesdames NICOLOSI Livia et Mme POGGI Marie Laure. sont élues respectivement membre titulaire et suppléant, de la conférence qui siégera au sein de l'entente intercommunale entre les communes de : Ambiegna, Arro, Calcatoggio, Cannelle, Casaglione, Coggia, Saint André d'Orcino, pour « la répartition des frais de fonctionnement scolaires et périscolaires de l'ensemble des enfants scolarisés à l'école de Tiuccia ».

Fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Le Maire,
CHIAPPINI Charles



COMMUNE DE
CALCATOGGIO
Comuna di Calcatoghju

République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 Mars 2026 N°08/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
23/03/2026

Date d'affichage
30/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mars à dix heures

le Conseil Municipal de la Commune de CALCATOGGIO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire.

Présents :

MM DONZELLA Daniel, POGGI Marie Laure, PACINI Jean Baptiste, GIOVANNELLI Emilie; Adjoints.

MM CAMPINCHI Jean Laurent, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, GERONIMI Josépha, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, LECA Natacha, MONDIEGT Vincent ; NICOLOSI Livia, VAN KALCK Yohan ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Election d'un correspondant défense.

Le Maire informe les conseillers que la circulaire du 26 Octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune.

Interlocuteur des autorités militaires au sein de la commune, le correspondant défense est notamment chargé de la sensibilisation et de l'information des citoyens sur le territoire communal.

Le Président indique que suite au renouvellement des conseillers municipaux, Mr CAMPINCHI Jean Laurent se porte candidat pour cette mission.

Après en avoir délibéré les conseillers élisent à l'unanimité Mr CAMPINCHI Jean Laurent comme correspondant défense.

Fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles



COMMUNE DE
CALCATOGGIO
Comuna di Calcatoghju

République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 Mars 2026 N°09/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

23/03/2026

Date d'affichage

30/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mars à dix heures

Le Conseil Municipal de la Commune de CALCATOGGIO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire.

Présents :

MM DONZELLA Daniel, POGGI Marie Laure, PACINI Jean Baptiste, GIOVANNELLI Emilie; Adjoints.

MM CAMPINCHI Jean Laurent, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, GERONIMI Josépha, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, LECA Natacha, MONDIEGT Vincent ; NICOLOSI Livia, VAN KALCK Yohan ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Délégations permanentes données au Maire pour certaines attributions.

M. le maire expose que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Le conseil, après avoir entendu M. le maire ; Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire certaines des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Décide :

M. le maire est autorisé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 23/03/2026
Publication : 31/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



8° De régler les délibérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
9° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

- 10° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 11° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- 12° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles



COMMUNE DE
CALCATOGGIO
Comuna di Calcatoghju

République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 Mars 2026 N°10/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
23/03/2026Date d'affichage
30/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mars à dix heures

le Conseil Municipal de la Commune de CALCATOGGIO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire.

Présents :

MM DONZELLA Daniel, POGGI Marie Laure, PACINI Jean Baptiste, GIOVANNELLI Emilie; Adjoints.

MM CAMPINCHI Jean Laurent, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, GERONIMI Josépha, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, LECA Natacha, MONDIEGT Vincent ; NICOLOSI Livia, VAN KALCK Yohan ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Délégation permanente donnée au Maire en matière de marchés publics et d'accords-cadres conclus selon une procédure adaptée.

M. le maire expose que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée notamment en matière de marchés publics et d'accords-cadres conclus selon une procédure adaptée.

M. le Maire rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un très faible montant) entre la commune et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services sont des marchés publics qu'il ne peut signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du conseil municipal.

Aussi, dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, il propose d'utiliser la faculté prévue au 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; VU le 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décide :

M. le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres conclus selon une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (article L. 2122-23 du C.G.C.T.).

Fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles

COMMUNE DE
CALCATOGGIO
Comuna di Calcatoghju

République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**
Séance du 28 Mars 2026 N°11/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

23/03/2026

Date d'affichage

30/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mars à dix heures

le Conseil Municipal de la Commune de CALCATOGGIO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire.

Présents :

MM DONZELLA Daniel, POGGI Marie Laure, PACINI Jean Baptiste, GIOVANNELLI Emilie; Adjoints.

MM CAMPINCHI Jean Laurent, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, GERONIMI Josépha, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, LECA Natacha, MONDIEGT Vincent; NICOLOSI Livia, VAN KALCK Yohan ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Délégation permanente donnée au Maire pour ester en justice.

M. le maire expose que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée notamment celle d'ester en justice.

Le conseil, après avoir entendu M. le maire ; Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire certaines des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Décide :

M. le maire est autorisé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L. 2122-22 16° du Code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat : A ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la commune de CALCATOGGIO, à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

Fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Le Maire,
CHIAPPINI Charles

COMMUNE DE
CALCATOGGIO
Comuna di Calcatogghju

République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 Mars 2026 N°12/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

23/03/2026

Date d'affichage

30/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mars à dix heures

le Conseil Municipal de la Commune de CALCATOGGIO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire.

Présents :

MM DONZELLA Daniel, POGGI Marie Laure, PACINI Jean Baptiste, GIOVANNELLI Emilie; Adjoints.

MM CAMPINCHI Jean Laurent, CHIAPPINI Gilbert, DEFRANCHI Jean Marie, GERONIMI Josépha, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, LECA Natacha, MONDIEGT Vincent ; NICOLOSI Livia, VAN KALCK Yohan ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.

M. Le Maire indique que le renouvellement des conseils municipaux implique de procéder à une nouvelle prise de délibération relative aux indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Il indique également que la réforme du Protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations initié par le Gouvernement, a été entérinée par décret n°2017-87 du 26 Janvier 2017 applicable au 1er Janvier 2017.

Cette réforme prévoit entre autres la majoration du point d'indice de la fonction publique territoriale.

Il informe qu'à ce titre une délibération fixant les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints doit être prise selon les articles L2123-20 à L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales, modifiés par la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local.

Il rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur un taux applicable à une valeur maximale variant selon la population de la commune. Ces valeurs maximales pour la commune de CALCATOGGIO qui compte officiellement depuis le dernier recensement de la population 524 habitants, sont les suivantes :

Maire : 44,30% de l'indice brut terminal de la fonction publique, Adjoints : 11,77% de l'indice brut terminal de la fonction publique. Le Maire expose que les intéressés ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité d'appliquer les taux maximum à savoir :

Maire : 44,30% de l'indice brut terminal de la fonction publique; Adjoints : 11,77% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Précise que ces indemnités doivent être versées à compter du 28 Mars 2026 date à laquelle ces fonctions sont effectives.

Fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles